



ENCART A3 Spécial Formation académique 2023/2024

**(Pour affichage pan-
neaux syndicaux)**

Sommaire

- p.1 Edito
- p.2 Bilan CSA 9 Octobre
- p.3 Retour sur la mobilisation AESH du 3 octobre
- p.4 Projet de réforme structurelle du bac pro

ENCART A3 : CALENDRIER FORMATION 2023 2024

EDITO:

A l'heure où Le ministre de l'Education multiplie dans la presse les annonces (classes de niveau, interdiction de l'abaya, avancer la rentrée pour certains élèves ...)

Afin de limiter les « heures perdues » il a également confirmé que dès la rentrée 2024 , l'ensemble de la formation continue se déroulera en dehors du face à face élèves . L'attaque de la voie professionnelle avec une contre réforme est également en marche . il est d'autant plus important pour pouvoir se défendre , pour s'outiller pour agir ensemble, d'utiliser la formation syndicale proposée par la CGT Educ'Action pendant le temps scolaire .

La formation syndicale est un droit pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires , syndiqués ou non syndiqués . Chaque salarié à droit à 12 jours de formation par an . Le congé de formation doit être demandé dès que possible et au plus tard un mois à l'avance à votre hiérarchie . Un modèle de demande se trouve sur notre site académique et il vous est proposé lors de l'inscription en ligne

Connaitre ses droits , les faire respecter , lutter pour en gagner de nouveaux , font partie des raisons d'être du syndicalisme . Il s'agit de permettre aux militant·es d'appréhender des questions touchant au métier et à l'ensemble des personnels . Ainsi nous proposons des formations pour tous les corps de métiers (AESH , AED , ATSS , PLP , PE ...) ainsi que des formations avec des thèmes transversaux (VSS, pédagogies féministes ...). Ces formations sont proposées sur les trois départements de l'académie .

Retour sur le CSA du 9 octobre

Lors du CSA académique du 9 octobre la CGT a rappelé lors de sa déclaration liminaire la dégradation des conditions de travail et son opposition à une revalorisation salariale sous forme de primes ou indemnités. Notamment parce que celles-ci ne sont pas pérennes, ne comptent pas pour la retraite et sont sources d'inégalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la formation continue et les remplacements de courte durée (RCD), le recteur a rappelé l'objectif de la réduction de 30 % des formations ou convocations pour jury en dehors du face-à-face élève cette année pour arriver à 100 % à la rentrée 2024.

Les organisations syndicales ont rappelé que la problématique des heures perdues était principalement due aux absences plus longues pour lesquelles les collègues n'étaient pas remplacés.

Concernant le PACTE, Monsieur le secrétaire général a pu fournir quelques informations correspondant à une enquête représentant environ 80 % des établissements.

- Assouplissement de la « deadline » sur l'attribution des parts du PACTE qui pourront être données tout au long de l'année.

- L'académie de Lyon devrait peut-être dépasser les 25 % de parts utilisées.

- Préférence de missions d'après les remontées :

- COLLEGE : 1) RCD 2) Devoirs Faits 3) découverte métiers
- LGT 1) RCD environ 50 %
- LP Équilibre dans les missions
- Premier degré : 1) Aide aux élèves en difficultés 2) soutien 6ième 3) Stages réussites.

Sur le sujet de La réforme du Lycée Professionnel, la CGT a rappelé qu'elle est dépendante du nombre de missions prises par les collègues. Sans mission pas de réforme.

Certaines formations professionnelles « insérantes » ne sont pas attractives et nous avons fait remarquer que pour renforcer l'attractivité de ces formations, cela passait par une amélioration des conditions de travail et des salaires des métiers en découlant.

6 % des formations professionnelles seront renouvelées dès la rentrée 2024 pour arriver à 25 % en 2026. Nous avons donc demandé comment allait s'articuler le calendrier car les établissements devront tenir compte de ces renouvellements dans les DHG.

M. le recteur a précisé que les premières informations et discussions concernant ces renouvellements auraient lieu dans les établissements au retour des vacances de la Toussaint de manière à anticiper les DHG.

Concernant les Bureaux Des Entreprises, tous les LP ont recruté un BDE et aucun BDE n'est mutualisé sur plusieurs établissements. La plupart sont à temps plein. L'administration a précisé que leurs missions étaient différentes des DDF, qu'ils avaient vocation à aller sur le terrain et qu'ils étaient sous la responsabilité du DDF.

Vous trouverez l'intégralité du compte rendu ainsi que les documents annexes sur le site académique :

<http://www.cgteduclyon.fr>



Retour sur la mobilisation AESH du 3 octobre

Lors de l'audience au rectorat, la CGT Educ'Action a porté l'urgence d'un changement positif pour les AESH et les élèves qu'elles/ils accompagnent et a fait remonter les dysfonctionnements et problématiques auxquels elles et ils sont confronté-es...

La situation des AESH de l'académie ne cesse de se dégrader. Tant au niveau des conditions d'emploi que des conditions de travail. Les PIAL au sujet desquels la CGT Educ'Action avait alerté dès 2017, implorent ! Cette politique de gestion des accompagnements a déshumanisé le système en place, système qui commençait à peine à trouver des points de cohérence.

Le projet de transformation des PIAL en PAS nous alerte d'autant plus qu'il nous promet le pire et a été décidé sans concertation avec les organisations syndicales, donc sans aucune contradiction ni négociation possible ! La MDPH se verra dépossédée de leur pouvoir décisionnaire du type et du nombre d'heures d'accompagnement des élèves, des aménagements à mettre en œuvre,... Autant dire que les conditions ne pourront que continuer de se dégrader. Mais on en est au point de rupture ! STOP !

Réponse de l'administration :

L'administration s'est montrée plutôt discrète face à ces remontées de terrain, sauf à nous dire qu'il est important que les organisations syndicales continuent de les informer des dysfonctionnements...

- La restructuration des services de gestion entraînent à nouveau des dysfonctionnements majeurs : des AESH sans salaire en septembre, des PV d'installation remis à signature trop tard dans le mois donc demandes de mise en paiement à DGRFIP déjà parties, des erreurs dans les paies (baisse de salaire, indices et donc salaire brut erroné,...), des primes REP non versées...

L'administration reconnaît éprouver des difficultés de gestion administrative des AESH, surtout en septembre en lien, notamment, avec le nombre de démissions et le passage en CDI au

bout de 3 ans. Elle précise également que la délocalisation des services et le nombre de dossiers et mails à traiter a engendré l'embauche d'un agent contractuel dédié au traitement des mails des AESH...

La situation de versement des primes REP et REP+ est arrêtée en août pour être reprise dès que les services sont informés des affectations des AESH. Ils pourront alors régulariser les situations, en prenant en compte juillet et août. Ce sera fait sur la paie de décembre.

- Concernant les missions des AESH, le cadre existe, il n'est pas respecté. De nombreuses pratiques abusives sont installées par les directions, couvertes par les coordinations de PIAL ...

Réponse de l'administration :

L'administration insiste sur son intention de travailler plus en concertation avec les organisations syndicales qui doivent faire remonter ces situations.

Et il sera adressé aux PIAL et à destination des directions des établissements une note de rappel du cadre de gestion et des missions AESH, avec en pièce jointe le Vademecum AESH Académie de Lyon...

Vous trouverez l'intégralité du compte rendu de l'audience aesh au rectorat le site académique :

<http://www.cgteduclyon.fr>



PROJET DE RÉFORME STRUCTURELLE DU BAC PRO

MISE EN PLACE DE GROUPES DE NIVEAU

En seconde et première :

Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux (Français et Maths) en groupes réduits.

Pas d'heures supplémentaires pour les élèves!

Les moyens : la suppression de la co-intervention en 2^{nde} et 1^{ère}

Au final il ne s'agit pas de dédoublement

Conséquences :

Perte d'une heure en EP .

Ne compense pas les heures disciplinaires perdues avec la TVP.

LA DÉSORGANISATION DE L'ANNÉE DE TERMINALE RENTRÉE 2024

Un calendrier démentiel (22 s de cours + 6 s PFMP + 2s examens + 6 s diversification)

- ♦ **Septembre à mars** : 22 semaines de cours, passage des CCF en EG (maths/sc, LV1, Arts appliqués, EPS, LV2);
- ♦ **2 jours en Mars** : épreuves ponctuelles EG (Fr, HG EMC, EcoD/EcoG) ;
- ♦ **De mars à mai** : 6 semaines de PFMP pour tous les élèves
- ♦ **2 semaines Mai** : épreuves ponctuelles professionnelles, dernier CCF pro ;
- ♦ **Mai-juin** : 6 semaines de diversification (PFMP ou « prépa poursuite d'études)
- ♦ **Début juillet** : épreuve ponctuelle de PSE (car en PFMP les élèves ont renforcé leurs compétences psycho-sociales et comportementales) et oral de chef-d'œuvre, oral de contrôle pour les candidat-es concerné-es.

Ce projet de réforme est une fois de plus totalement hors-sol ! Il ne tient pas compte du fonctionnement et l'organisation de nos LP. Il ne tient pas compte de nos élèves et de leurs rythmes d'apprentissage. Ce n'est pas de plus d'entreprise dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École. Avec les familles de métiers, le bac pro a été déspecialisé et réduit à deux ans et demi ; avec ce projet de réforme, force est de constater qu'il va passer à deux ans!

La CGT Educ'action organise une
journée Voie professionnelle à LYON:

Quel avenir pour les LP ?

Inscrivez-vous !

<http://www.cgteduclyon.fr>



Imprimerie RIVET

BP 1577 (87022) LIMOGES

CGT Educ'Action académie de Lyon
Bourse du travail, place Guichard
69422 Lyon Cedex 03

Directrice publication : AUDIFFREN Prune
Commission paritaire : 092 4S07000

AIN : 06 27 44 04 01 LOIRE : 06 51 64 26 89 RHÔNE : 04 78 62 63 60
educationcgtain@orange.fr 42@cgteduc.fr contact69@cgteduc.fr